

# CONTRAT D'AGENCE

---

## NOUVELLE AGENCE – FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

### + 1. COORDONNÉES AGENCE

- + Nom commercial : \_\_\_\_\_
- + Raison sociale (si différente) : \_\_\_\_\_
- + Numéro de TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_
- + Adresse : \_\_\_\_\_
- + Code Postal / Ville : \_\_\_\_\_
- + Téléphone : \_\_\_\_\_
- + E-Mail : \_\_\_\_\_

### + 2. INFORMATIONS AGENCE

- + N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_
- + Responsable agence : \_\_\_\_\_
- + Votre agence dispose d'une licence IATA / Numéro : \_\_\_\_\_
- + Vous êtes membre d'un réseau ou regroupement d'agences ?  
Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_
- + Midoffice / Backoffice de facturation automatique (IGA, Viaxoft Gestour, etc.) : \_\_\_\_\_

### + 3. ACCÈS À DES SYSTÈMES DE RÉSERVATIONS - GDS

- + Quels GDS utilisez vous ?  Galileo PCC / OID : \_\_\_\_\_  
 Sabre PCC / OID : \_\_\_\_\_  
 Amadeus PCC / OID : \_\_\_\_\_

### + 4. DIVERS

- + Attestation de garantie financière : \_\_\_\_\_

Merci de nous envoyer une copie de votre souscription.

\_\_\_\_\_  
Date Signature / Cachet

Documents à retourner avec le contrat signé:

- Mandat SEPA signé, accompagné de votre RIB
- Extrait de Kbis de moins de 6 mois



# CONTRAT D'AGENCE

## TARIFS VOYAGISTES ET CONVENTION DE COLLABORATION

Personnes autorisées : Agences de voyages non-IATA et IATA qui justifient d'une activité de voyageur (ex. catalogue, prospectus, certificat de garantie) relevant d'une activité d'opérateur de voyages et de séjours conformément au Livre II – Titre 1er du Code de tourisme.

L'activation des tarifs voyageurs se fait en fonction des régions de destination. La preuve doit être fournie au chef de ventes compétent.

Il est également possible de présenter une recommandation émanant d'une compagnie aérienne ou la compagnie aérienne peut informer FTI Ticketshop SAS que cette agence agit comme voyageur. Si des tarifs voyageurs spécifiques doivent être mis en place au profit de votre Agence, une redevance supplémentaire sera le cas échéant mise en compte.

### + 1. OBJET DE LA CONVENTION

FTI Ticketshop SAS s'engage à :

- a. mettre à la disposition des agences non-IATA et IATA uniquement les tarifs Tour Opérateurs que FTI est autorisé à redistribuer à ses clients B2B en fonction de leur code agence. Les billets d'avion sont établis en intégrant le prix net du billet connu par l'agence.
- b. Ces tarifs voyageurs doivent être exclusivement utilisés en association avec au moins une autre prestation touristique par voie terrestre dans la région de destination. Ces tarifs voyageurs ne peuvent pas être désignés, présentés et vendus comme des tarifs de vols secs à l'égard des clients finaux.

### + 2. RÉSILIATION / BLOCAGE

Chacune des parties peut résilier par écrit la présente convention sans indiquer de motifs, moyennant un délai de préavis de 4 semaines. Le droit de résiliation avec effet immédiat des parties n'est pas affecté. FTI Ticketshop SAS est notamment en droit de procéder à la résiliation avec effet immédiat en cas de blocage d'un code agence et également en cas de non-respect du contrat et de ses conditions.

### + 3. PROTECTION DES DONNÉES

Les données mises à disposition par notre entreprise dans le cadre de la présente convention sont utilisées par votre entreprise exclusivement. Toute transmission à des tiers est interdite et entraîne une résiliation immédiate. Ces tarifs doivent également être traités de manière confidentielle à l'égard des tiers, y compris des compagnies aériennes.

### + 4. COMMANDE DE BILLETS AUX TARIFS VOYAGISTES

Veuillez indiquer le commentaire suivant sous ce même format à la rubrique « Remarque »:

**Amadeus:** RM\*TFR\*U      **Galileo:** NP\*TFR\*U

Les billets commandés sans mention de cette remarque sont automatiquement établis au tarif groupeur. L'annulation est payante !

### + 5. MISE À DISPOSITION DE TARIFS VOYAGISTES DONNÉS

La mise à disposition des tarifs précités est une prestation facultative qui dépend de la mise à disposition des tarifs voyageurs par les compagnies aériennes concernées. Il ne découle de la présente convention aucun droit de mise à disposition des tarifs voyageurs de compagnies aériennes données.

### + 6. LA MISE À DISPOSITION DES TARIFS VOYAGISTES SUIVANTS EST SOUHAITÉE

Compagnie aérienne : \_\_\_\_\_

Les billets d'avion sont établis au tarif correspondant à la réservation. FTI Ticketshop SAS n'est tenue à aucune obligation de contrôle.



## CONTRAT D'AGENCE

---

### + 7. MODIFICATION DES TARIFS

Les modifications apportées aux tarifs par les compagnies aériennes sont communiquées par courriel dans la Newsletter. Si aucun billet n'a encore été établi, la compagnie aérienne et FTI Ticketshop SAS ne sont tenues à aucune obligation de maintenir une garantie de prix pour les réservations en cours, contrairement au cas du tarif groupeur.

### + 8. ABUS

Si les tarifs voyageurs sont utilisés pour des vols secs, nous nous réservons le droit d'appliquer le plein tarif ultérieurement. Dans la mesure où FTI Ticketshop SAS est responsable à l'égard des compagnies aériennes de la bonne utilisation des tarifs, nous nous réservons le droit, en cas d'irrégularités d'un utilisateur, de retirer les tarifs de la base de données ou d'annuler l'activation. En cas de retrait des tarifs par une compagnie aérienne en raison d'une utilisation non autorisée, l'agence concernée se verra facturer la perte attendue pour FTI Ticketshop SAS.

### + 9. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tous les litiges pouvant découler de la présente convention seront soumis aux tribunaux du ressort du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE.

### + 10. VALIDITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES GROUPEUR

Les Conditions générales de réservation – Groupeur de FTI Ticketshop SAS, dont l'Agence reconnaît avoir pris connaissance, sont applicables en complément de la présente convention et sont expressément acceptées par l'Agence.

Ces conditions, mises à jour 2 fois par an, sont publiées sur [www.fti-ticketshop.fr](http://www.fti-ticketshop.fr) ou peuvent être demandées directement au Ticketshop ([ticketshop@fti.fr](mailto:ticketshop@fti.fr)).

- J'ai pris connaissance de l'ensemble des dispositions qui précèdent et les accepte en leur intégralité et sans réserve. Je demande que les tarifs voyageurs ainsi que le Ticketing indiqués par FTI soient activés. La convention est réputée conclue dès l'activation de l'agence par FTI Ticketshop SAS.

+ Numéro d'agence FTI : \_\_\_\_\_

+ Courriel en cas de modifications : \_\_\_\_\_

+ Pour une collaboration harmonieuse et automatisée, nous avons besoin d'accéder librement à vos PNR via notre système GDS. Nous pourrions ainsi garantir que notre processus Ticketing se fait de façon automatisée. Veuillez nous inscrire dans votre système GDS grâce aux données suivantes:

<b>Sabre:</b>	SI9
<b>Amadeus:</b>	W/TAA<PCC>#B6WEC/1P7H/1P6H/4KP5 EOU-PARF728B6-PNOB/QUEB/TSTB EOU-PARF7213A-PNOB/QUEB/TSTB EOU-MUCL121HX-PNOB/QUEB/TSTB
<b>Galileo:</b>	PAPERA/5IY/34, PAPERA/2LB/34, PAPERA/501D/34



# CONTRAT D'AGENCE

---

+ Signé à, le:

\_\_\_\_\_

Lieu

Date (JJ MM AAAA)

Signature (s) Agence \_\_\_\_\_

Signature (s) FIT Ticketshop SAS:

David Dufour  
Manager Commercial



Marc Zinniker  
Directeur Général

À ENVOYER PAR MAIL À FTI TICKETSHOP SAS : TICKETSHOP@FTI.FR



[www.fti-ticketshop.fr](http://www.fti-ticketshop.fr)